

LE MAG' #22

Ce trimestre dans le Mag' >>>

ZOOM SUR

- ▶ Régularisation des charges : modification du calendrier 2021
- ▶ Les encombrants, leur meilleure place est en déchetterie !
p. 3

EN BREF

- ▶ Punaise de lit : la reconnaître, l'éviter, s'en débarrasser
p. 3

INFO PRESQU'ÎLE HABITAT

- ▶ Barbecue : ai-je le droit de m'en servir ?
- ▶ Démarchage abusif : soyez vigilants !
p. 4

INFOS TRAVAUX

p. 4



Tout ce qu'il faut savoir sur votre nouveau contrat « Robinetterie »

DOSSIER SPÉCIAL p.2

DERNIÈRE MINUTE

**FLASH
INFO**

Flash Info - Quartier des Provinces

Le service de tranquillité résidentielle mis en place sur le Quartier des Provinces au mois de février, et initialement prévu pour une durée de 16 semaines dans le cadre d'une 1^{ère} phase test, est reconduit jusqu'au **31 décembre 2021**.

Ainsi, en cas nuisances, de conflit de voisinage, ou encore en cas d'atroupement dans les parties

communes de votre résidence, n'hésitez pas à contacter les agents de tranquillité de Médiation au

06 30 58 48 39

S'ils ne sont pas disponibles pour vous répondre, leur messagerie est accessible 24h/24 et 7j/7. À la reprise de leur service, ils reprendront contact avec vous par téléphone. Plus d'info sur notre site : www.presquile-habitat.fr

2^{ème} trimestre 2021

Tout ce qu'il faut savoir sur votre nouveau contrat « Robinetterie »



Depuis le 10 mai 2021, vous bénéficiez d'un nouveau contrat d'entretien « robinetterie » attribué à l'entreprise ISTA. En cas de besoin, vous pouvez directement prendre contact avec l'entreprise.

Pour bon nombre de personnes, l'entretien de la robinetterie d'un logement présente certaines difficultés. En effet, toutes ces opérations : changer un filtre mousseur ou un robinet défectueux, remplacer un flexible de douche, etc., ne sont pas forcément à la portée de tous.

Pourtant, un manque d'entretien peut générer des dégâts des eaux, des surconsommations d'eau qui alourdissent les factures, ainsi qu'une altération de la qualité des logements.

Pour toutes ces raisons, et en vue d'améliorer la qualité du service qui vous est rendu, Presqu'île Habitat souscrit depuis plusieurs années à un contrat d'entretien des équipements de robinetterie. Cette initiative vous permet par ailleurs de bénéficier d'un service d'entretien pour un faible coût mensuel en comparaison des coûts d'intervention d'un plombier.

Les types d'interventions prise en charge par votre contrat d'entretien

Dépannages courants

Vous pouvez solliciter toute intervention nécessaire au bon fonctionnement de vos équipements de robinetterie. Cela inclus l'entretien et/ou le remplacement des éléments indiqués en rouge sur les visuels ci-contre.

Les éléments en jaunes doivent être entretenus par vos soins et n'entrent pas dans le cadre du contrat passé avec Ista. Les éléments en bleus doivent quant à eux faire l'objet d'une réclamation auprès de nos services en vue de l'intervention d'une entreprise spécifique.

Dépannages d'urgence

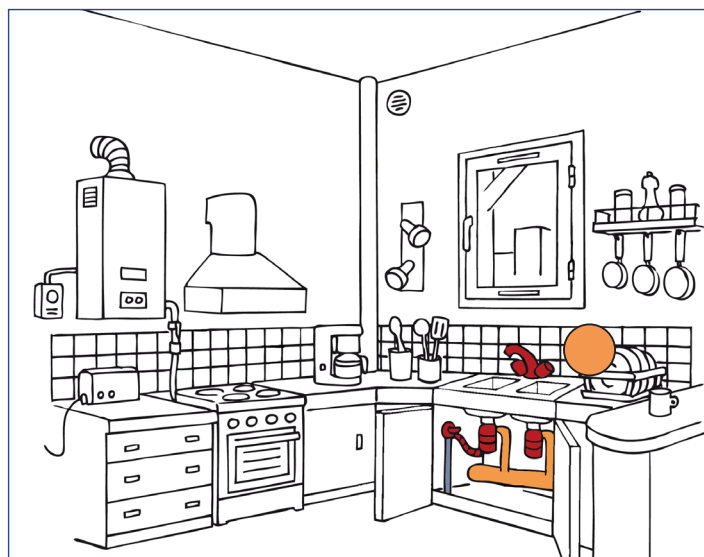
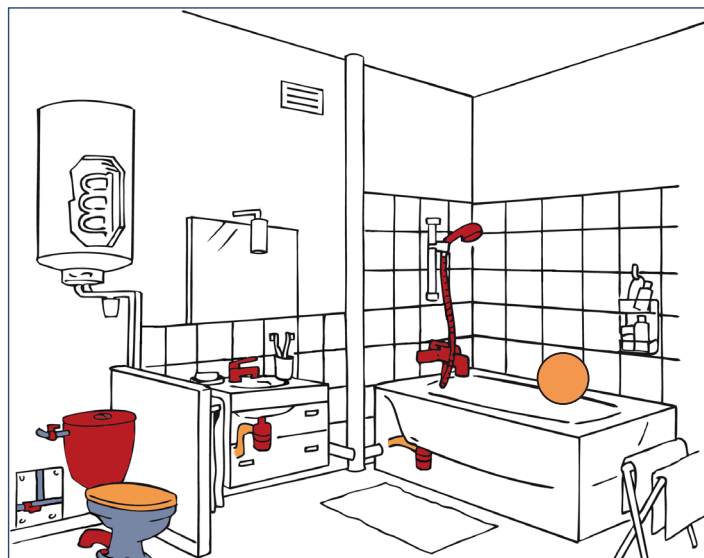
En cas de problème nécessitant la fermeture de l'alimentation d'eau de votre logement, ou de l'immeuble, afin d'éviter un dégât des eaux, Ista interviendra entre 4h et 48h, suivant le degré d'urgence (sauf week-end et jours fériés, dans ce cas, contactez l'astreinte au 02 33 53 15 20).

Besoin de faire intervenir Ista ?

Le service d'accueil téléphonique, de planification et de réalisation des interventions est assuré toute l'année, du **lundi au vendredi inclus, de 8h à 18h**, sauf jours fériés. La plate-forme téléphonique, basée à Rouen, est joignable au :

02 35 59 28 80.

Lors de votre appel, les conseillers Ista identifieront la nature et le degré d'urgence de votre demande, et planifieront avec vous un rendez-vous d'intervention.



Réparations locatives (à votre charge)

- ▶ Remplacement de l'abattant de WC
- ▶ Détartrage des installations
- ▶ Débouchage des siphons et des canalisations
- ▶ Entretien et remplacement des joints silicones usagés

Réparations Presqu'île Habitat

- ▶ Réparation des canalisations d'alimentation d'eau et colonne d'eau usée (sauf mauvais usage)
- ▶ Remplacement des WC (sauf mauvais usage)

Éléments inclus dans le contrat d'entretien ISTA

- ▶ Robinetterie des appareils sanitaires et leurs accessoires (douchette, flexible de douche, support de douche)
- ▶ Joints de siphon
- ▶ Robinets de machine à laver
- ▶ Vanne de coupure d'eau
- ▶ Pipe d'évacuation de WC
- ▶ Réservoir de chasse d'eau et son mécanisme

ZOOM SUR

Régularisation des charges : modification du calendrier 2021

Les charges locatives, appelées également charges récupérables, sont des dépenses prises en charge par le propriétaire, mais que celui-ci se fait rembourser par le locataire. Leur paiement s'effectue soit par le versement de provisions pour charges, avec une régularisation annuelle, soit par la récupération ponctuelle des dépenses engagées.

Quelles charges sont dites « récupérables » ?

Les charges exigibles par le propriétaire auprès des locataires sont définies par le décret n°87-713 du 26 août 1987. Elles comprennent :

- ▶ Les dépenses de produits consommables (eau, électricité, chauffage collectif, etc.), qu'il s'agisse des parties communes ou privatives,
- ▶ Les dépenses d'entretien courant et des petites réparations (maintenance des ascenseurs, entretien des extérieurs et des parties communes, frais de personnel d'entretien, etc.).

Qu'est-ce qu'une provision de charge ?

À Presqu'île Habitat, le paiement des charges locatives vous est demandé sous la forme d'acomptes mensuels, en complément de votre loyer. Leurs montants sont calculés sur la base de dépenses prévisionnelles.

Quand sont-elles régularisées ?

Au moins une fois par an, Presqu'île Habitat procède à la régularisation de ces charges locatives, en soustrayant le montant des provisions déjà

versées mensuellement au montant des dépenses réellement effectuées. Si les provisions qui ont été demandées n'ont pas été suffisantes pour combler l'intégralité des dépenses, vous devrez verser un complément. Au contraire, si les provisions versées sont supérieures aux dépenses facturées, il vous est reversé un trop-perçu.

Afin d'éviter une régularisation des charges en 2 temps, comme l'année passée, l'avis de régularisation 2020 vous a été transmis avec l'avis d'échéance du mois de juin 2021, et sera quittancé sur l'avis d'échéance de juillet (paiement début août).



Les encombrants, leur meilleure place est en déchetterie !

Régulièrement, les agents de Presqu'île Habitat et de la collectivité constatent l'abandon sur la voie publique de nombreux encombrants. Outre l'aspect inesthétique de ces incivilités, ce type de comportement peut se révéler être dangereux pour les habitants et pour l'environnement. C'est notamment pour ces raisons que déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique est puni d'une amende forfaitaire :

- ▶ 68 € si vous payez immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction),
- ▶ 180 € si vous payez après ce délai de 45 jours.

Ainsi, pour bénéficier d'un cadre de vie agréable et être acteur de la protection de l'environnement et de votre sécurité, nous vous rappelons que la place des déchets encombrants est en déchetterie !



EN BREF

Punaise de lit : la reconnaître, l'éviter, s'en débarrasser

Reconnaître les punaises de lit



4 à 7 mm



se nourrit
exclusivement
de sang



sort de son abri
la nuit pour nous
piquer

La punaise de lit est un insecte plat, de couleur brunâtre, de la taille d'un pépin de pomme.

Elle se nourrit exclusivement de sang, ne saute pas, ne vole pas et ne vit pas sur les personnes.

Elle fuit la lumière et se cache dans des endroits sombres, étroits et peu accessibles. La moindre fissure, fente, couture lui convient.

Elle sort de son abri la nuit

pour nous piquer (tous les 3 ou 4 jours si le logement est occupé, mais s'il est vide, elle peut rester 6 à 12 mois sans se nourrir).

Peut-on les éviter ?

Pour éviter que des punaises de lit n'entrent chez soi, il faut être particulièrement vigilant aux vêtements, objets ou encore meubles d'occasion. Un nettoyage scrupuleux de ces objets par le chaud (60°C minimum) ou par le froid (-20°C minimum) est nécessaire avant de les faire entrer dans son logement.

Par ailleurs, aucun meuble ou matelas abandonné sur le trottoir

ne doit être récupéré, car il pourrait être infesté.

Comment s'en débarrasser ?

Si malgré tout des punaises de lit sont détectées dans votre logement, **il est urgent de contacter le Service Relation Client de Presqu'île Habitat au 02.33.87.84.00** afin qu'un diagnostic soit réalisé. Suivant ses conclusions, nous vous indiquerons la marche à suivre pour une désinsectisation réussie.

Retrouvez plus d'informations sur notre page : www.presquile-habitat.fr/punaises_de_lit.

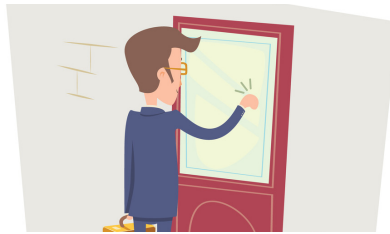
PRESQU'ÎLE HABITAT

Barbecue : ai-je le droit de m'en servir ?



Si vous êtes locataire d'une maison individuelle, vous pouvez utiliser un barbecue dans votre jardin, à condition que son utilisation soit raisonnée : un barbecue utilisé trop fréquemment (tous les jours, midi et soir...) peut être une source de nuisance pour le voisinage. Par ailleurs, faites en sorte que la fumée n'incommode pas vos voisins, en positionnant votre appareil de manière optimale par rapport au vent. **Vous habitez dans un appartement bénéficiant d'un jardin inclus dans votre bail ? Afin de limiter les risques d'incendie et les gênes dues aux fumées, seule l'utilisation d'un barbecue électrique est autorisée. L'utilisation d'un barbecue reste strictement interdite sur les balcons.**

Démarchage abusif : soyez vigilants !



Depuis le début de l'année, vous êtes de plus en plus nombreux à nous signaler des cas de démarchage abusif. Aussi, nous vous rappelons que **Presqu'île Habitat ne permet à aucune personne ou entreprise, d'effectuer des ventes d'équipement, de matériels, de produits ou autres, dans ses immeubles d'habitation.** Toute personne, quelle qu'elle soit, ne peut revendiquer avoir eu notre autorisation pour vous démarcher. Pour éviter d'être sollicités, **veiller à ne pas laisser entrer des personnes extérieures au bâtiment qui sonnent à l'interphone sans avoir décliné leur identité.** Nous vous invitons par ailleurs à rester prudents quant aux offres qui vous seraient faites. Enfin, Dans le cas où vous auriez signé un contrat auquel vous ne souhaitez finalement pas souscrire, l'article L221-18 du Code de la Consommation vous permet de **bénéficier d'un délai de 14 jours pour vous rétracter** (envoi d'un courrier recommandé à l'entreprise).

À vous de jouer !

Bravo à l'heureux gagnant de la rubrique « À vous de jouer ! », qui remporte **une carte cadeau E.Leclerc d'une valeur de 50€.** Il s'agit de : **M. Alain THIEBOT !**

À la question de l'édition précédente, il fallait répondre : Roger LEMERRE, qui a notamment mené les Bleus au titre de Champions d'Europe 2000.

Ce trimestre, le lot mis en jeu est : **une carte cadeau E.Leclerc d'une valeur de 50€.**

Question du 2^{ème} trimestre 2021 :

Selon la légende locale, qu'abritait le Trou Baligan, grotte située dans les falaises de Flamanville mais aujourd'hui disparue ?

À vos marques, prêts, jouez ! Envoyez-nous votre réponse par mail à communication@presquile-habitat.fr, ou sur papier libre au siège de Presqu'île Habitat, en nous indiquant vos coordonnées (nom, prénom, adresse, téléphone, numéro de contrat de location), ainsi que la mention « J'accepte le règlement* du jeu-concours ». Un tirage au sort sera effectué parmi les bonnes réponses.

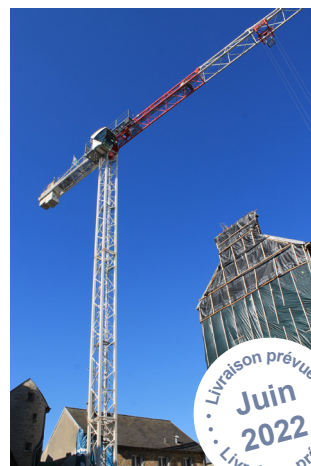
Jeu-concours réservé aux locataires de Presqu'île Habitat. Une seule participation par foyer. *Règlement du jeu disponible sur www.presquile-habitat.fr

INFO TRAVAUX

Résidence Archipel - Réception en mai 2021
32 logements collectifs



44-48 Rue Tour Carrée
8 logements collectifs



Résidence Calypso
30 logements collectifs



Retrouvez nos infos chantier sur www.presquile-habitat.fr rubrique « espace locataire > vos documents utiles ».

Presqu'île Habitat
1, rue de Nancy -CS 30122
Cherbourg - Octeville
50101 Cherbourg-en-Cotentin cedex
02 33 87 84 00 / contact@presquile-habitat.fr

Presqu'île Habitat, Le Mag' - N°22 - 2^{ème} trimestre 2021
Directeur de la publication : Benjamin André, Directeur Général de Presqu'île Habitat
Rédaction : service communication de Presqu'île Habitat
Numéro diffusé à 7700 exemplaires
N° ISSN : 2494-8993



10-31-1588 / Certifié PEFC / Cet imprimé est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org

